

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2026

Réuni le : 14/04/2026

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2025

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 5

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2026

Réuni le : 14/04/2026

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2025 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2026

Réuni le : 14/04/2026

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2026

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Adopte la DBM pour Vote numéro 3 comportant un prélèvement sur fonds de roulement de 18 000 €, suite au résultat positif du compte financier 2025, afin de réaliser divers dépenses pour équipements durables :
- au service AP: 10 400 € pour le fonctionnement pédagogique transversal (mobilier et un vidéoprojecteur sur le domaine FONCPE), et 4 000 € pour l'enseignement professionnel (mobilier/domaine PARAVEPRO)
- au service ALO : 25 000 € pour l'entretien du bâtiment (matériel-outillage /domaine ENTBAT), et 1100 € pour l'administration (mobilier et matériel ergonomique/domaine FONCTG)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2026

Réuni le : 14/04/2026

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

APAVE

Le conseil d'administration autorise la signature du contrat avec la société APAVE relatif aux contrôles périodiques des installations sportives, des points d'ancrage des lignes de vie et des ascenseurs. Le contrat est pour 3 ans.
Coût : 1041,60 € par an.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2026
Réuni le : 14/04/2026
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GIP FCIP/Greta Académie de Toulouse
Le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec le Rectorat et les établissements de l'académie constitutive du GIP-FCIP-GRETA de l'Académie de Toulouse.
La fusion entre le GRETA et le CFA académique nécessite une mise à jour de la convention avec la nouvelle entité juridique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Programme Pluriannuel d'Orientation 2025-2027

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2026

Réuni le : 14/04/2026

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le Programme Pluriannuel d'Orientation 2025-2027 selon le document joint.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Programme Pluriannuel d'Orientation 2025-2027

Le conseil d'administration adopte le Programme Pluriannuel d'Orientation 2025-2027 selon le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Cotisation 1Toit2Ages

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2026
Réuni le : 14/04/2026
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le paiement des cotisations à l'Association 1Toit2Ages

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

1 Toit2Ages
Dans le cadre de mobilités Erasmus+, projet Sesame3, le conseil d'administration autorise la prise en charge directe des cotisations et frais de dossier de l'association 1Toit2Ages pour l'hébergement à Bruxelles de 4 élèves, le montant de 270€ par élève étant déduit de la bourse Erasmus versée à chaque élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Planning PFMP et Calendrier Pédagogique 2026-2027

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2026

Réuni le : 14/04/2026

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le calendrier pédagogique de l'année 2026-2027

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Calendrier 2026-2027

Le conseil d'administration adopte le calendrier pédagogique de l'année 2026-2027, comportant les périodes de formation en milieu professionnel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TARIFS PRESTATIONS OC COIFFURE (modification)

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2026
Réuni le : 14/04/2026
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs prestations modifiés des objets confectionnés section COIFFURE

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs OC Coiffure
Le conseil d'administration adopte la modification des tarifs Objets confectionnés de la section Coiffure, selon le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	16
Contre :	2
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/04/2026

Réuni le : 14/04/2026

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris section Métiers de Couture et de Confection , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

V/Paris Couture

Le conseil d'administration autorise l'organisation du voyage pédagogique facultatif de la classe de Terminale Métiers de Couture et de Confection à Paris, intitulé "Découvrir les métiers de la mode et du luxe, renforcer le projet d'orientation, ouverture à la couture", 5 jours au mois de mars 2027.

Selon le budget présenté en annexe, le montant de participation des familles est de 326€, sont prévus pour le financement un don de l'association 2AT2L.

Le lycée finance le coût de deux accompagnateurs dans la limite prévue par le charte des voyages.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admissions en Non Valeur

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/04/2026
Réuni le : 14/04/2026
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte une admission en non valeur relative à une créance de restauration-internat.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

ANV
Le conseil d'administration adopte l'admissions en non valeur concernant un créancier redevable de frais d'internat, son irrecevabilité ayant été constatée après poursuite pour un montant total de 406,45€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0